

Sommaire.

Partie officielle.

- Section II. a)** Protection des invalides de guerre: Le décret du 23 juillet 1919 (No 424) sur la création et la gestion „d'un fonds de secours d'Etat pour les invalides tchéco-slovaques“. — Le décret du 17 octobre 1919 (561) sur l'organisation de prévoyance sociale concernant les malades et mutilés de la guerre. — Le décret du 29 octobre (No 575) sur le recensement des malades et mutilés tchéco-slovaques de la guerre à l'Etranger et les visites socialo-médicales des invalides tchéco-slovaques à l'Etranger.
- b)** Protection des locataires: La loi du 23 mai 1919 (No 280) relative aux facilités à accorder pour la construction des bâtiments et habitations à Plzeň et Budějovice. — La loi du 23 mai 1919 (No 281) relative aux subventions d'Etat à accorder aux entrepreneurs de constructions. — La loi du 11 juin 1919 (No 332) sur la réquisition des immeubles dans des buts d'utilité publique. — La loi du 30 octobre 1919 (592) concernant la réquisition des logements par les communes.
- Section III. a)** Protection des travailleurs: L'ordonnance du 16 avril 1919 (No 232) sur les salaires à payer pour la confection des objets textiles exécutés pour le compte de l'Intendance militaire. — La prescription du 19 juin 1919 (No 322) concernant la suspension partielle de la validité de la loi sur la journée de 8 heures dans le service des postes, télégraphes et téléphones. — L'ordonnance du 30 juin 1919 suspendant la validité de la loi sur la journée de huit heures pour les entreprises de chemins de fer.
- b)** Assurances Sociales: L'ordonnance du 19 mai 1919 (No 272) concernant l'application de la loi du 10 avril 1919 sur l'assurance des ouvriers contre les accidents en tant qu'il s'agit des employés des chemins de fer. — L'ordonnance du 19 mai 1919 (No 356) complétant les prescriptions d'application de la loi du 10 avril 1919 sur l'assurance des ouvriers contre les accidents. — L'ordonnance du 23 septembre 1919 (516) sur la création d'un Office d'assurance pour les ouvriers en Slovaquie à Bratislava et sur l'extension de la loi sur l'assurance des ouvriers en Slovaquie. — La loi du 29 octobre (606) sur les suppléments de cherté à ajouter aux rentes d'invalidité. — La loi du 29 octobre 1919 (No 608) relative à l'augmentation temporaire des salaires des mineurs. —
- c)** Organisation du placements et allocations pour les sans-travail: L'ordonnance du 13 mars 1919 (No 127) concernant la prolongation de la validité de la loi sur les allocations aux ouvriers en chômage. — L'ordonnance du 15 mars 1919 relative aux secours aux sans-travail. — L'ordonnance du 27 mars 1919 (No 157) concernant le maintien en vigueur de la loi sur les allocations à accorder aux ouvriers en chômage. —